



ARRETE DE CIRCULATION

Cérémonie Hommage aux morts
Guerre d'Algérie
Le mardi 5 décembre 2023

N°2023_358

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN,

Vu les articles L.2212.2 et L.2213.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route,
 Vu le Code pénal et notamment l'article R.610-5,
 Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes,
 Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour la cérémonie organisée le mardi 5 décembre 2023

ARRETE

Article 1 :

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite le mardi 5 décembre 2023 de 17h à 20h sur la voie de circulation de la place du Général de Gaulle, rue de l'Abbé Bonpain à Seclin.

Article 2 :

Les usagers se conformeront aux indications qui leur seront données par les agents chargés de la circulation et la signalisation mise en place à cet effet.

Article 3 :

Tout véhicule en infraction avec le présent arrêté sera verbalisé.

Article 4 :

Le responsable de la Police Municipale est en charge de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Capitaine de la police nationale de Wattignies ;
- Monsieur le Capitaine du SDIS de Seclin ;
- Monsieur le Directeur d'Ilévia ;
- Monsieur le Directeur général des services de la Ville.

Article 6 :

L'arrêté sera publié sur le site internet de la commune en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Il peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à SECLIN, le 01/12/2023

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
 Conseiller départemental délégué

